

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CD652

présenté par

M. de Fournas, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne et M. Tivoli

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 5 substituer aux mots :

« dans le cadre du marché intérieur de l'Union Européenne et de ses engagements internationaux »

les mots :

« de manière autonome et indépendante ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Protéger la souveraineté alimentaire de la France induit que l'approvisionnement alimentaire doit se faire en priorité sur le marché français et n'intervenir sur les marchés européens et internationaux que lorsque les productions françaises ne peuvent répondre à la demande.

Il s'agit de garantir l'autonomie alimentaire de la nation dans la mesure du possible, tout en protégeant sa force exportatrice. Comme l'ont récemment rappelé la crise du Covid et le conflit

russo-ukrainien, l'autonomie alimentaire d'un pays représente un atout stratégique indéniable et une redoutable arme politique dans un contexte de compétition internationale féroce.

La balance commerciale agroalimentaire française est en effet dans un processus de déclin constant. En effet, le solde commercial agricole de la France s'établissait à 1,2 milliards d'euros en 2023, soit quatre fois moins qu'en 2022.

Produire au maximum notre alimentation tout en limitant la dépendance aux importations doit être inscrit comme objectif prioritaire dans la loi.

Tel est l'objet du présent amendement.